

MONTÉE DE LA TENSION AU SEIN DU PSD

Amoussou et Golou s'étripent

(Les instances judiciaires interpellées)

SELON CERTAINES INDISCRÉTIONS, LE CONGRÈS ANNONCÉ DU PARTI SOCIAL DÉMOCRATE (PSD), AILE BRUNO AMOUSSOU, POUR LES 10 ET 11 AOÛT 2017, POURRAIT ENGENDRER UNE NOUVELLE TENSION DONT IL FAUT CRAINdre LES CONSÉQUENCES. LE CAMP DU PSD- AILE GOLOU- RÉCLAME LA LÉGITIMITÉ DU PARTI ET INTERDIT, À TRAVERS UN COMMUNIQUÉ DE PRESSE, TOUT USAGE DES ATTRIBUTS DU PARTI À L'OCCASION DU CONGRÈS PROJETÉ PAR L'AILE AMOUSSOU. UN IMBROGLIO QUI NE PRÉSAGE GUÈRE D'ISSUES PACIFIQUES, ET QUI NÉCESSITE QUE LES INSTANCES JUDICIAIRES SE PENCHENT CLAIREMENT SUR CETTE SITUATION D'ADVERSITÉ ET DE DISPUTES AUTOUR DE LA LÉGITIMITÉ, QUE CHACUN DES PROTAGONISTES, DÉSORMAIS « FRÈRE ENNEMIS » REVENDIQUE.

MOUDACHIROU SOUBEROU

Qui préside aujourd'hui aux destinées du Parti social démocrate (PSD) ? Difficile d'y répondre vu les nombreux soubresauts que connaît, actuellement, ce parti qui pourtant totalise à ce jour environ vingt cinq (25) ans d'âge. Si l'on s'accorde à reconnaître, eu égard au quart de siècle d'âge que porte ce parti, qui n'est plus de la dernière pluie, le spec-

taclé à la limite désolant qu'offrent ses dirigeants en ce moment laisse bien à désirer. Même les crises de maturité dans leur immense majorité ne donnent point lieu à des spectacles auxquels se livrent aujourd'hui les différents responsables du PSD. Qu'il s'agisse de l'aile du président Emmanuel Golou ou celle du vieux briscard de la politique qu'est Bruno Amoussou, les postures qui sont celles des deux camps aujourd'hui inquiètent plus d'un. La preuve, une gué-

erre que tout le monde pensait aller se régler sans grande difficulté, devient plutôt une étoffe cousue de toutes pièces et dont le dénouement se complique chaque jour. Les frères et amis d'hier sont aujourd'hui presque des ennemis jurés, se regardant en chien de faïence, prêts à se lancer des invectives hors de tout contrôle. Même devant le juge ce contentieux n'a pu être réglé de façon définitive et la crise qui ne fait d'ailleurs que s'enliser. A preuve,

on pensait qu'une fois la sentence du juge prononcée, chacun des protagonistes devrait se plier à sa décision et revenir au bercail pour entreprendre la longue marche qui devrait consacrer un meilleur avenir du Psd, un parti qui a fait ses preuves dans l'internationale socialiste. Mais hélas ! Tout semble sonner le glas d'une formation politique qui n'a pas manqué de tenir le haut du pavé sur l'échiquier national pendant des années et qui a beaucoup marqué

l'histoire politique du Bénin. Le bout tunnel semble plutôt très lointain vu la rigidité des positions de part et d'autre. Face aux velléités conquérantes affichées par les deux camps, il revient aux instances judiciaires de situer les uns et les autres quant à celui à qui revient la légitimité de présider aux destinées du PSD. Cela aura l'avantage de régler une fois pour toute une crise aux allures pernicieuses et alimentant une tension perverse.

RAPPORT POUR LA RÉFORME DU SECTEUR SANTÉ

Le Cnhu et les faux médicaments occupent une place de choix

(Diagnostic et recommandations)

LE DIAGNOSTIC FAIT DU CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE COTONOU MET EN ÉVIDENCE UNE MAUVAISE GOUVERNANCE, UNÉ QUASI ABSENCE DES PRATICIENS NON UNIVERSITAIRES, L'ABSENCE DE STATUT POUR LES RÉFORMES ET POUR LES HOSPITALO-UNIVERSITAIRES, UNE MAUVAISE GESTION FINANCIÈRE, UNE DETTE PUBLIQUE CATASTROPHIQUE. CE MÊME DIAGNOSTIC MET EN ÉVIDENCE UNE CONCURRENCE DÉLOYALE PAR LES PRATICIENS ET UN ABSENTÉISME NOTOIRE.

Le diagnostic recommande une délégitimation du service public, plus précisément une mise en concession, la contractualisation de la relation entre les hospitalo-universitaires et le Cnhu, un audit interne et externe du Centre, le respect des engagements par l'Etat, l'application rigoureuse au personnel du Centre des dispositions législatives relatives aux conditions d'exercice en clien-

te privée. Il est également suggéré la mise en place d'un système de pointage pour contrôler la présence au poste et surtout le renforcement du plateau technique. En ce qui concerne le diagnostic, il est inquiétant. Le constat particulièrement alarmant est que le Bénin, selon l'organisation mondiale de la douane, est au deuxième rang des pays concernés par

le trafic des faux médicaments. En effet, ils sont vendus dans les marchés et les rues. Ce qui contamine dangereusement le circuit officiel de médicaments. Le rapport recommande des mesures pour assurer l'accessibilité financière et géographique des médicaments. « la solution royale reste la place prépondérante à accorder aux médicaments génériques. A terme, tous les Béninois

doivent être à moins de 5 kilomètres de point de cession des médicaments », souligne-t-il. « Bien que bas, ajoute-t-il, les prix des génériques, vendus au Bénin, inclut toujours le coût du transport jusqu'au consommateur qui représente en moyenne 75 à 80 % du prix de cession. » Le rapport suggère la mise en œuvre de l'assurance maladie universelle pour gar-

der les malades dans le circuit officiel de la maladie, l'application rigoureuse de l'interdiction de vente des produits pharmaceutiques par des non professionnels, en particulier sur les marchés, et le déguerpissement des marchés, des vendeurs de faux médicaments et la responsabilisation des gestionnaires de marchés sur la lutte contre la vente de faux médicaments.

AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME SANITAIRE BÉNINOIS

La Commission Technique présente les grands axes des propositions de réforme

DANS LE SOUCI DE TROUVER DES SOLUTIONS IDOINES À L'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DU SYSTÈME SANITAIRE AU BÉNIN, LE CHEF DE L'ÉTAT, PATRICE GUILLAUME TALON A MIS EN PLACE UNE COMMISSION TECHNIQUE CHARGÉE DES RÉFORMES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ. LA COMMISSION, COMPOSÉE DE QUINZE MEMBRES, ET DIRIGÉE PAR LE PROFESSEUR MARTIN CHOBLI, A PRÉSENTÉ SON RAPPORT, DEVANT LA PRESSE, HIER, MERCREDI 09 AOÛT 2017, À LA PRIMATURE « ZINSOU ». IL S'ARTICULE AUTOUR DES VOLETS INSTITUTIONNEL, ORGANISATIONNEL ET FONCTIONNEL DU SYSTÈME DE SANTÉ, AINSI QUE DES MESURES POUR FAIRE FACE AUX DIFFÉRENTES PRÉOCCUPATIONS DU SECTEUR.

ELÉONORE DJEGUI

Par décret n°2013-514 du 24 Août 2016, le gouvernement a créé une Commission Technique chargée des réformes dans le secteur de la santé. La Commission a pour mission de proposer, sur la base d'une réflexion stratégique, une réorganisation du secteur, propre à garantir aux populations une large couverture en soins de santé plus efficaces, a indiqué le Pr Martin Chobli. A ce titre, la commission est chargée : de réaliser une analyse approfondie du système de santé, de proposer un mécanisme d'accès universel aux services de santé, d'élaborer les projets de décret définissant les attributions, l'organisation, le fonctionnement et la composition des agences nationales de gestion du secteur ainsi que de l'autorité de régulation du secteur de la santé ; de proposer le mode de recrutement du personnel des agences nationales, ainsi qu'un mécanisme de suivi - évaluation

de la mise en œuvre des réformes. Le rapport expose les grandes conclusions et recommandations des travaux de la commission en tenant compte des différents volets qui régissent le secteur à savoir : le volet institutionnel, le volet organisationnel, le volet fonctionnement.

Indicateurs préoccupants Il ressort de la présentation faite par Justin Sossou, Economiste de la Santé qu'un examen approfondi des indicateurs du secteur révèle une quasi inexistence de gouvernance dans le secteur, une faible accessibilité financière des populations, une absence totale de reddition de compte et de redevabilité des gestionnaires, une mauvaise répartition et une gestion calamiteuse des ressources humaines, matérielles et financières, une quasi absence de protocoles normatifs dans la pratique médicale, une pollution à outrance du secteur, une insuffisance du plateau technique, la non maîtrise de l'exercice et de l'instal-

lation en clientèle privée, une absence quasi-totale d'une autorité de régulation de l'exercice de la profession de santé, une faible mobilisation des ressources humaines qualifiées de la diaspora, une absence de politique de formation et de recrutement des spécialistes, une absence de politique d'incitation à l'exercice dans les zones désertées, la prolifération des faux médicaments et la vente illicite de produits pharmaceutiques. L'ampleur des faiblesses et menaces identifiées à travers l'analyse de la situation selon Justin Sossou, confirme la pertinence d'une réforme du système de santé du Bénin. Précisons qu'en termes d'indicateurs, le taux de morbidité et de mortalité demeure élevé. Celui de la mortalité maternelle est de 351 décès 100 000 naissances vivantes. Le taux de mortalité infantile est de 42 pour mille, le taux de mortalité infanto-juvénile est de 70 pour mille.

Les points forts de réforme Selon le rapporteur les points forts de la réforme portent sur la création de l'Autorité de Régulation du Secteur de la Santé (ARS) qui sera directement rattachée à la présidence de la république et aura pour mission d'assurer la régulation du système sanitaire et l'amélioration de la qualité des soins dans les secteurs public et privé. Elle est placée sous l'autorité du Collège de onze membres dont huit sont élus par leurs pairs et trois désignés par le Président de la république. Elle s'appuie sur un Secrétariat Exécutif et des Commissions spécialisées et fait appel à des Experts en cas de nécessité. La création du Conseil National des Soins de Santé Primaire (CNSSP) et du Conseil National de la Médecine Hospitalière (CNMH). Ils sont composés chacun de onze membres qui sont des professionnels de santé de haute notoriété. Leur mission consiste à élaborer la politique, les stratégies, les normes

et les protocoles en matière de soins de santé primaires et de médecine hospitalière conformément au plan national de développement sanitaire., élaborer, actualiser et veiller à l'application des dispositions législatives et réglementaires donner des orientations sur la gestion des ressources humaines et financières des structures sanitaires, procéder à l'évaluation des politiques et stratégies des soins de santé primaires et de la médecine hospitalière, garantir l'intégration du volet socio culturel dans les politiques et stratégies. La création de la Direction Nationale de la Médecine Hospitalière (DNMH) de la création de l'Agence Nationale des Soins de Santé Primaire (ANSSP), la Restructuration du Ministère de la Santé et les suggestions de mesures urgentes « La mise en œuvre aisée de la réforme importe de mener des actions efficaces de communication afin de lever les résistances au changement » dit Justin Sossou.